

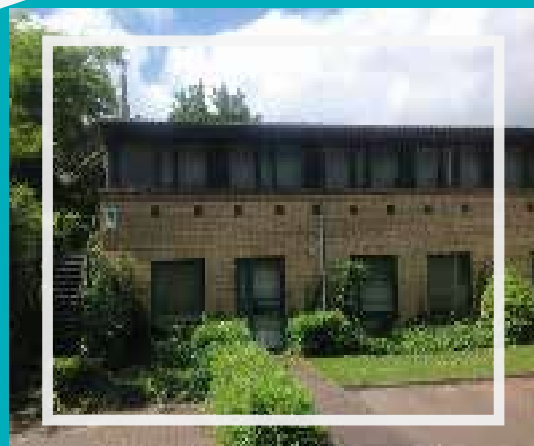
MIRABILIS

Gagner des compétences!

Bilan de Compétences

Lorem ipsum

- Faire le point sur sa carrière
- Analyser ses compétences
- Construire son projet professionnel



Bon à savoir :

- ✓ Centre de formation à taille humaine
- ✓ 24 heures maximum
- ✓ Praticiens habilités par les ECPA



Objectifs de la formation

Nos praticiens, habilités par les ECPA, vous accompagnent dans votre projet d'évolution de carrière.

GARDONS CONTACT

☎ 03.20.19.54.93

✉ contact@mirabilis.info

📍 7 avenue de la Créativité
59650 Villeneuve d'Ascq

Le

Bilan de compétences

L'accompagnement dure 24h réparties en plusieurs séances étalées sur 2 ou 3 mois. Ces séances sont réalisées durant le temps de travail ou en dehors.

Le bilan de compétences se déroule en 3 étapes :

Une phase préliminaire pour analyser la demande et le besoin du bénéficiaire, déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin et définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation pour construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence ou bien pour élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion qui permet au bénéficiaire de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation, recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels et prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels.

SARL - RCS Lille n° 493 719 272 - Capital 30 000€
Enregistré sous le n° 31 59 06624 59 auprès
du Préfet de région Hauts-de-France
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Tarif : CPF, demandeur d'emploi,
en reconversion professionnelle
7 rendez-vous et une restitution
2 040€ net de taxes